

Lundi 6 mai 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 6 mai 2024 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière, France Boucher, trésorière et Emilie Poulin, directrice générale par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2024-05-148 **LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-149 **DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 8 AVRIL 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 22 AVRIL 2024.**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 8 avril 2024 et de la séance extraordinaire du conseil du 22 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-150 **DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 30 AVRIL 2024.**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 30 avril 2024, pages 1 et 2, pour un montant de 260 169,51 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 260 169,51 \$.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-151

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 30 AVRIL 2024.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 30 avril 2024, pages 1 à 8, relative au compte no 10444 pour un montant total de 1 028 854,57 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-152

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN AVRIL 2024.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en avril 2024, pages 1 à 49, pour un montant de 213 240,84 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-153

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 24 avril 2024.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-154

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2023 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU KAMOURASKA EST.

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers annuels vérifiés pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est dont le total des revenus est de 337 279 \$, les dépenses de 604 103 \$ et le déficit avant contributions de 266 824 \$ pour des contributions de 240 141,60 \$ de la Société d'habitation du Québec et de 26 682,40 \$ de la Ville de Saint-Pascal, et ce, pour le numéro d'ensemble immobilier 1 769 correspondant à celui de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà versé un montant de 26 335 \$ à l'Office d'Habitation du Kamouraska Est en 2023;

CONSIDÉRANT qu'un solde de 347,40 \$ reste à payer à l'Office d'Habitation du Kamouraska Est;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter les états financiers 2023 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est dont la contribution de la Ville au déficit d'un montant total de 26 682,40 \$ en 2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-155

NOMINATION D'UN GESTIONNAIRE PRINCIPAL POUR ACCÈS D'AFFAIRES CHEZ DESJARDINS ET AJOUT D'UN SIGNATAIRE AU COMPTE BANCAIRE.

CONSIDÉRANT le départ en congé de maladie de Monsieur Jean Langelier, directeur général pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que Monsieur Langelier est l'administrateur principal pour AccèsD Affaires chez Desjardins et qu'il est nécessaire de nommer une personne pour prendre la gestion du compte en son absence;

CONSIDÉRANT également l'importance d'avoir une personne pour signer les chèques et autres effets bancaires en cas d'absence de la trésorière;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-112 de ce conseil nommant Madame Emilie Poulin directrice générale par intérim ainsi qu'assistante-trésorière pour la durée de l'absence de Monsieur Langelier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de nommer Madame Emilie Poulin, administratrice principale pour AccèsD Affaires chez Desjardins et d'ajouter celle-ci en tant que signataire aux comptes bancaires de la Ville soit le 10444, le 200328 et le 200446 pendant la durée de l'absence de Monsieur Jean Langelier.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-156

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE RELATIVEMENT AU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE À L'ÉGARD DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 396-2024.

Conformément aux articles 555 et 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Madame Louise St-Pierre, greffière procède au dépôt du certificat de la greffière relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue à l'égard du Règlement d'emprunt numéro 396-2024 décrétant l'acquisition d'un camion unité d'urgence pour le Service intermunicipal de sécurité incendie et autorisant un emprunt de 754 994 \$ pour en acquitter les coûts.

2024-05-157

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 397-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2023 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES À LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approprier les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses d'opération diverses de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 388-2023 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal tel que modifié par le règlement numéro 389-2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une modification de certains tarifs exigés par la Ville notamment pour des services rendus par l'administration ainsi qu'en matière de loisirs;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 8 avril 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 397-2024, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement que le Règlement numéro 397-2024 modifiant le Règlement numéro 388-2023 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal soit adopté et qu'il ordonne et statue comme suit : **(voir le livre des règlements)**.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-158

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 398-2024 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 85-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL (AIRES D'AFFECTATION ET REVITALISATION).

Monsieur Rémi Pelletier, conseiller donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 398-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 85-2005 de la Ville de Saint-Pascal (aires d'affectation et revitalisation).

Rémi Pelletier, conseiller

2024-05-159

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 398-2024 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 85-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL (AIRES D'AFFECTATION ET REVITALISATION).

CONSIDÉRANT le dépôt par la greffière du projet de règlement numéro 398-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 85-2005 de la Ville de Saint-Pascal (aires d'affectation et revitalisation);

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement doit être soumis à la procédure de consultation publique conformément aux articles 109.2 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- d'adopter le projet de règlement numéro 398-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 85-2005 de la Ville de Saint-Pascal (aires d'affectation et revitalisation);
- de soumettre le projet de règlement numéro 398-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 85-2005 de la Ville de Saint-Pascal (aires d'affectation et revitalisation) aux fins de consultation publique par les personnes et organismes intéressés le lundi 3 juin 2024, à 20 h, à l'endroit des séances ordinaires du conseil, le tout suivant les articles 109.2 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-160

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 87-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL DANS LE BUT DE LE RENDRE CONFORME AU PLAN D'URBANISME MODIFIÉ.

Monsieur Francis Ouellet, conseiller donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 399-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal dans le but de le rendre conforme au plan d'urbanisme modifié.

Francis Ouellet, conseiller

2024-05-161

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 399-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 87-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL DANS LE BUT DE LE RENDRE CONFORME AU PLAN D'URBANISME MODIFIÉ.

CONSIDÉRANT le dépôt par la greffière du projet de règlement numéro 399-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal dans le but de le rendre conforme au plan d'urbanisme modifié;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement doit être soumis à la procédure de consultation publique conformément aux articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement :

- d'adopter le projet de règlement numéro 399-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal dans le but de le rendre conforme au plan d'urbanisme modifié;
- de soumettre le projet de règlement numéro 399-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal dans le but de le rendre conforme au plan d'urbanisme modifié aux fins de consultation publique par les personnes et organismes intéressés le lundi 3 juin 2024, à 20 h, à l'endroit des séances ordinaires du conseil, le tout suivant les articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-162

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 400-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 87-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL AFIN D'AUTORISER L'USAGE « VENTE AU DÉTAIL ET TRANSFORMATION ARTISANALE DE PRODUITS ALIMEN-TAIRES » DANS LA ZONE CC2.

Madame Josée Chouinard, conseillère donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 400-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'autoriser l'usage « Vente au détail et transformation artisanale de produits alimentaires » dans la zone CC2.

Josée Chouinard, conseillère

2024-05-163

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 400-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 87-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL AFIN D'AUTORISER L'USAGE « VENTE AU DÉTAIL ET TRANSFORMATION ARTISANALE DE PRODUITS ALIMEN-TAIRES » DANS LA ZONE CC2.

CONSIDÉRANT le dépôt par la greffière du premier projet de règlement numéro 400-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'autoriser l'usage « Vente au détail et transformation artisanale de produits alimentaires » dans la zone CC2;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement doit être soumis à la procédure de consultation publique conformément aux articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- d'adopter le premier projet de règlement numéro 400-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'autoriser l'usage « Vente au détail et transformation artisanale de produits alimentaires » dans la zone CC2;
- de soumettre le projet de règlement numéro 400-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'autoriser l'usage « Vente au détail et transformation artisanale de produits alimentaires » dans la zone CC2 aux fins de consultation publique par les personnes et organismes intéressés le lundi 3 juin 2024, à 20 h, à l'endroit des séances ordinaires du conseil, le tout suivant les articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-164

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 401-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 048 000 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2024.

Madame Céline Langlais, conseillère donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 401-2024 décrétant un emprunt de 2 048 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024.

Céline Langlais, conseillère

2024-05-165

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 401-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 048 000 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2024.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Madame Isabelle Chouinard, conseillère procède au dépôt du projet de règlement numéro 401-2024 décrétant un emprunt de 2 048 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024.

2024-05-166

AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE À LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP RELATIVE AU DÉTOURNEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'ANNÉE 2023.

CONSIDÉRANT une facture datée du 16 avril 2024 de la Ville de Rivière-du-Loup relative au détournement des matières organiques au site d'enfouissement pour l'année 2023 au montant de 6 651,79 \$;

CONSIDÉRANT que le montant dû sera partagé entre les municipalités faisant partie de l'entente intermunicipale sur les matières résiduelles selon la quantité des matières détournées en provenance de chacune d'elle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- d'autoriser le paiement d'un montant de 6 651,79 \$ à la Ville de Rivière-du-Loup;
- de répartir le montant dû entre les municipalités faisant partie de l'entente intermunicipale sur les matières résiduelles selon le tableau d'ajustement des frais d'enfouissement 2023 pour chacune des municipalités tel qu'établi par la Ville de Rivière-du-Loup.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-167

AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN SECOND VERSEMENT À LA SÉMER CONCERNANT LE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'ANNÉE 2024.

CONSIDÉRANT l'entente concernant un regroupement de municipalités relativement au lancement d'un appel d'offres portant sur la mise en commun d'un service de collecte et de transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques ainsi qu'au lancement d'un appel d'offres portant sur la mise en commun d'un service de traitement des matières recyclables dans sept municipalités du secteur centre de la MRC de Kamouraska, laquelle prévoit que la facturation pour le traitement des matières organiques pour l'ensemble des municipalités parties à l'entente sera transmise à la Ville puis le coût réparti entre chacune selon les modalités qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-35 de ce conseil autorisant le paiement à la SÉMER d'un premier montant de 107 185,44 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT une nouvelle facture datée du 1^{er} avril 2024 de la SÉMER au montant de 107 185,44 \$ incluant les taxes pour le traitement des matières organiques des municipalités faisant partie du regroupement, soit Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Philippe-de-Néri et la Ville de Saint-Pascal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'un second montant de 107 185,44 \$ incluant les taxes à la SÉMER pour le traitement des matières organiques, lequel montant représente le deuxième et dernier versement pour l'année 2024.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-168

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT une facture datée du 25 mars 2024 au montant de 308 354 \$ adressée à la Ville de Saint-Pascal par le ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT les fonds disponibles au poste budgétaire 02-21000-441 « Services - Sûreté du Québec »;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'un montant total de 308 354 \$ au ministère de la Sécurité publique en deux versements égaux, soit les 30 juin et 31 octobre 2024.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-169

AUTORISATION DE PAIEMENT À L'UMQ DES QUOTES-PARTS POUR LES FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ ET EN BIENS.

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Ville à un regroupement d'achats d'assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), soit le regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie;

CONSIDÉRANT que la Ville doit payer une quote-part de la franchise collective en responsabilité et du fonds de garantie en biens ainsi que des honoraires à l'UMQ conformément à l'entente de regroupement;

CONSIDÉRANT la facture transmise par l'UMQ en date du 10 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'un montant total de 11 188,88 \$ incluant les taxes à l'UMQ réparti de la façon suivante : 4 786 \$ représentant la quote-part de la Ville à la franchise collective en responsabilité, 4 678 \$ pour la quote-part de la Ville au fonds de garantie pour les biens, 1 500,22 \$ pour les honoraires de l'UMQ, et les taxes au montant de 224,66 \$.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-170

AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 7 À MARCEL CHAREST ET FILS INC. EN REGARD DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROBERT-CÔTÉ.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-08-314 de ce conseil octroyant le contrat pour les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté à Marcel Charest et Fils inc. au montant total de 7 228 478,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-411 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 1 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 316 535,82 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-12-451 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 2 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 211 208,58 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-01-14 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 3 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 716 317,46 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-36 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 4 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 195 531,01 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-66 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 5 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 972 406,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-128 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 6 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 643 963,75 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 7 émis par Monsieur Carl Charron, architecte de la firme Atelier 5 en date du 22 avril 2024 approuvant le paiement de la demande numéro 7 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 463 830,45 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Marcel Charest et Fils inc. d'un montant de 463 830,45 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-171

AUTORISATION DE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS À BOUCHARD SERVICE-CONSEIL S.E.N.C. POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET ESTIMATIONS DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE BASEBALL DE L'ÉCOLE MGR-BOUCHER.

CONSIDÉRANT l'arrivée d'un nouveau Club de baseball senior à Saint-Pascal en 2024;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'offrir une infrastructure adaptée et sécuritaire pour les joueurs et les spectateurs;

CONSIDÉRANT la nécessité de mandater des professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans pour la construction d'abris pour les joueurs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'un montant de 5 783,27 \$ incluant les taxes à la firme Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. pour la réalisation de plans et d'estimations pour le projet d'aménagement du terrain de baseball situé à l'école primaire Mgr-Boucher.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-172

MANDAT À BOUCHARD SERVICE-CONSEIL S.E.N.C. POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DE TROIS PONCEAUX DANS LE SECTEUR RURAL DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer la réfection de trois ponceaux sur le territoire rural de la Ville;

CONSIDÉRANT que ces travaux pourront être financés à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. pour la réalisation des plans et devis en date du 5 avril 2024 au montant de 11 968,90 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels datée du 5 avril 2024 de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. au montant de 11 968,90 \$ incluant les taxes afin de réaliser les plans et devis pour la réfection de trois ponceaux sur le territoire rural de la Ville;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-173

AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT DE SERVICE AVEC CIMCO RÉFRIGÉRATION POUR L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT DU CENTRE SPORTIF.

CONSIDÉRANT que l'entretien du système de réfrigération du Centre sportif requiert une intervention spécialisée;

CONSIDÉRANT que CIMCO Réfrigération détient cette expertise et le personnel qualifié;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de service soumis à la Ville par CIMCO Réfrigération pour les années 2024 et 2025 représentant une somme totale de 23 481,06 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de ratifier les termes du contrat de service à intervenir entre la Ville et CIMCO Réfrigération pour les années 2024-2025 et de mandater Monsieur Eric Lemelin, directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-174

ACHAT D'HABITS DE COMBAT INCENDIE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat de quatre habits de combat incendie;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Équipements Incendies CMP Mayer inc. (L'Arsenal) datée du 22 avril 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Éric Lévesque, directeur du Service de sécurité incendie datée du 23 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser l'achat de quatre habits de combat incendie auprès de Équipements Incendies CMP Mayer inc. (L'Arsenal) au montant de 17 706,15 \$ incluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 22 avril 2024.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-175

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA CONSTITUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST.

CONSIDÉRANT que cinq (5) municipalités ont conclu, le 24 août 2011, une entente intermunicipale afin de créer la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest, laquelle a été approuvée par décret du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 septembre 2011, publié à la Gazette officielle du Québec le 22 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que suivant la résolution numéro 2024-04-145 de ce conseil, la Ville de Saint-Pascal a demandé son intégration à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest et a désigné Madame Solange Morneau, mairesse, ou en son absence ou en cas d'incapacité d'agir, Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à titre de représentante autorisée pour la Ville pour participer à la négociation des termes de l'Entente modifiant l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest;

CONSIDÉRANT que suivant ladite négociation, les municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme, Saint-Philippe-de-Néri, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, les villes de La Pocatière et de Saint-Pascal et les territoires non organisés de Picard et de Petit-Lac-Sainte-Anne désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec en vue

de modifier l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest pour la remplacer par une nouvelle entente intermunicipale prévoyant notamment le maintien de la Régie et sa consolidation en y intégrant des nouvelles municipalités;

CONSIDÉRANT que le coût d'adhésion à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska pour la Ville de Saint-Pascal est de 84 309 \$ et sera payable en un seul versement le 1^{er} janvier 2025;

CONSIDÉRANT que l'Entente modifiant l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest a été soumise au conseil municipal et que les membres du conseil en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.1 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 570 du Code municipal du Québec, l'entente qui modifie celle relative à la constitution d'une régie intermunicipale doit être approuvée par la ministre des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.11 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 580 du Code municipal du Québec, la ministre des Affaires municipales peut modifier le décret délivré conformément à ces mêmes articles, lorsque tel est l'objet d'une modification à l'entente qui lui est soumise pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Saint-Pascal :

- autorise la conclusion de l'Entente modifiant l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest (ci-après appelée *Entente modifiant l'Entente relative à la Régie*) avec les municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Boutellerie, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme, Saint-Philippe-de-Néri, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, la Ville de La Pocatière et les territoires non organisés de Picard et de Petit-Lac-Sainte-Anne, *l'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie* étant annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite;
- autorise Madame Solange Morneau, mairesse et Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer *l'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie* ainsi que tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution;
- autorise la transmission de la présente résolution à chaque municipalité partie à *l'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie* ainsi qu'à la Régie;
- mandate la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant à transmettre l'original de *l'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie* signée ainsi qu'une copie certifiée conforme de la résolution de chaque municipalité autorisant la conclusion de *l'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie* à la ministre des Affaires municipales pour approbation;
- autorise, conditionnellement à l'approbation de *l'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie* par la ministre des Affaires municipales et à l'entrée en vigueur du décret modifié, le déboursement, en un seul versement au 1^{er} janvier 2025, d'une somme de 84 309 \$ pour le paiement du coût d'adhésion à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska;

- nomme, conditionnellement à l'approbation de *l'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie* par la ministre des Affaires municipales et à l'entrée en vigueur du décret modifié, Madame Solange Morneau, mairesse à titre de membre délégué de la Ville de Saint-Pascal au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska et nomme Monsieur Rémi Pelletier, conseiller à titre de membre délégué substitut.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-176

ADOPTION DU PLAN DE PROJET PERMETTANT L'IMPLANTATION D'UN PROGRAMME DE GOUVERNANCE ASSURANT LA CONFORMITÉ DE LA VILLE AUX LOIS RELATIVES À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE.

CONSIDÉRANT la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (LQ 2021, c.25) adoptée par le gouvernement du Québec, laquelle prévoit de nombreuses obligations quant à la collecte, l'utilisation, la communication, la conservation et la destruction des renseignements personnels détenus par les organisations;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-12-459 de ce conseil acceptant l'offre de services professionnels de Raymond, Chabot, Grant, Thornton (RCGT) pour la mise en place d'un programme de conformité à l'égard de la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT le plan de projet soumis par RCGT à la Ville établissant les lignes directrices nécessaires pour permettre l'implantation d'un programme de gouvernance de l'information conforme aux lois sur la protection de la vie privée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'accepter le plan de projet soumis par RCGT permettant l'implantation d'un programme de gouvernance assurant la conformité aux lois relatives à la protection de la vie privée et de désigner Madame Solange Morneau, mairesse à signer, pour au nom de la Ville, ledit plan de projet.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-177

DESCRIPTION DU MANDAT ET DES RESPONSABILITÉS DU RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.

CONSIDÉRANT l'acte de délégation signé par Madame Solange Morneau, mairesse le 19 septembre 2022, par lequel cette dernière délèguait, à titre de plus haute autorité au sein de la Ville de Saint-Pascal, à Me Louise St-Pierre, greffière, les fonctions de responsable de l'accès à l'information et de responsable de la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de son mandat de mise en place d'un programme de conformité aux lois sur la protection de la vie privée, la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton a recommandé l'adoption d'une description du poste du responsable de la protection des renseignements personnels ainsi qu'un document établissant les termes et conditions relatifs à la nomination du responsable de la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT les documents soumis aux membres du conseil pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de ratifier les termes des documents suivants et de les adopter : Description du poste du responsable de la protection des renseignements personnels et Termes et conditions relatifs à la nomination du responsable de la protection des renseignements personnels.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-178

MODIFICATION À L'ÉGARD DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-10-400 de ce conseil procédant à la constitution du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de la Ville de Saint-Pascal et à la nomination des membres dudit comité;

CONSIDÉRANT que ce comité est chargé de soutenir la Ville dans l'exercice de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'exercer notamment les fonctions qui lui sont confiées par la ladite loi;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de son mandat de mise en place d'un programme de conformité aux lois sur la protection de la vie privée, la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton a recommandé de définir plus précisément les buts et pouvoirs du comité ainsi que les rôles et responsabilités des membres du comité;

CONSIDÉRANT également qu'il est opportun d'ajouter de nouveaux membres au comité compte tenu de l'important chantier de travail lancé pour assurer la conformité de la Ville quant à la collecte, l'utilisation, la communication, la conservation et la destruction des renseignements personnels détenus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2022-10-400 relative à la constitution du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de la Ville de Saint-Pascal (le Comité) et à la nomination des membres de la façon suivante :

OBJECTIFS DU COMITÉ

Le Comité a pour but :

- de faire progresser le programme de gouvernance de l'information de la Ville et d'assurer la mise en place de mécanismes de gouvernance efficaces (politiques, processus, systèmes et pratiques) à chacune des étapes du cycle de vie de l'information au sein de la Ville;
- d'assurer la sécurité des technologies de l'information utilisées dans le cadre des opérations de la Ville ainsi que les meilleures pratiques liées à l'utilisation de ces technologies le tout, dans le respect de la tolérance au risque opérationnel établie par la Ville et;
- de mettre en place des mesures favorisant les pratiques de gestion intégrée des documents et de sécurité de l'information qui seront adoptées par la Ville afin d'assurer la conformité aux lois, politiques et règlements applicables à la Ville,

de garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité de l'information et la protection des renseignements personnels, le respect du plan de classification et le calendrier de conservation de l'information et la sécurité de l'information tout au long du cycle de vie des documents.

POUVOIRS DU COMITÉ

Les pouvoirs du Comité soient ceux indiqués ci-après :

- définir, améliorer, appuyer et superviser la mise en œuvre des politiques, procédures, systèmes, pratiques et normes de gouvernance de l'information étant entendu que l'élaboration des politiques relatives à la protection des renseignements personnels et de la sécurité demeure la responsabilité du responsable de la protection des renseignements personnels;
- promouvoir l'uniformité de la gouvernance de l'information au sein de la Ville et l'uniformité des normes à chacune des étapes du cycle de vie de l'information;
- fournir une orientation et des conseils (selon les besoins) relativement à la gouvernance de l'information, et en assurer la coordination et la supervision;
- assurer une surveillance stratégique des technologies de l'information et des données informatiques et matérielles de la Ville;
- définir les bonnes pratiques à adopter en matière de sécurité, de fiabilité et d'accès aux technologies de l'information et aux documents à chacune des étapes du cycle de vie de l'information;
- recommander l'embauche, au besoin, de conseillers indépendants ou d'autres consultants afin de l'aider à s'acquitter de ses tâches;
- déterminer et mettre à jour la catégorisation des actifs informationnels et voir à intégrer cette catégorisation avec les évaluations de risques et de conformité;
- définir les bonnes pratiques à adopter en matière de sécurité, de fiabilité et d'accès aux documents à chacune des étapes du cycle de vie de l'information;
- fournir une orientation et des conseils (selon les besoins) relativement à la gestion documentaire et en assurer la coordination et la supervision.

DÉSIGNATION DES MEMBRES

Les personnes suivantes sont désignées membres du Comité jusqu'au 31 décembre 2025, ou plus tôt si le conseil décide de destituer de leurs fonctions les membres du Comité :

- la responsable de l'accès aux documents (RAD), la responsable de la protection des renseignements personnels (RPRP) et la responsable de la gestion documentaire, soit la greffière;
- le directeur général, Monsieur Jean Langelier ou la directrice générale par intérim, Madame Emilie Poulin;
- la directrice du Service du développement et des communications en tant que personne responsable de l'informatique;
- la technicienne en administration en tant que personnel de soutien à la gestion documentaire, Madame Diane Lavoie;
- le technicien ou la technicienne juridique;
- l'adjointe administrative au Service des loisirs, Madame Chantale Bouchard.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

Les rôles et responsabilités des membres du Comité sont ceux indiqués ci-après :

- offrir un point de vue organisationnel pointu et équilibré sur les questions liées à la gouvernance de l'information en lien avec les objectifs de la Ville;
- encourager l'établissement de solides réseaux internes et sensibiliser les responsables des activités de traitement et échanger activement avec eux (selon les besoins), et maintenir un dialogue avec les acteurs des différentes directions afin de communiquer l'information et de recueillir diverses perspectives;

- agir à titre de champion du Conseil en regard de la gouvernance de l'information et des échanges avec les parties prenantes du programme de gouvernance;
- déterminer les priorités en matière de gouvernance de l'information, concevoir un plan d'action annuel en fonction de ces priorités et faire approuver le plan par le Conseil;
- suivre les progrès réalisés par rapport au plan d'action;
- communiquer avec la responsable de la protection des renseignements personnels afin d'assurer le succès du programme de gouvernance de l'information et la correspondance des priorités et l'uniformité de l'exécution;
- fournir une orientation et des conseils pour l'élaboration des politiques, processus, systèmes et pratiques de gouvernance de l'information, les politiques d'importance pour l'ensemble de la Ville devant être soumises à l'approbation du Conseil;
- fournir une orientation et des conseils pour l'élaboration, la tenue à jour, l'adoption et le respect des politiques, pratiques et normes de gouvernance de l'information;
- fournir une orientation et des conseils pour l'élaboration et l'exécution de la formation sur les politiques, processus, systèmes et pratiques de gouvernance de l'information;
- fournir une orientation et des conseils relativement aux outils technologiques et logiciels nécessaires à la gouvernance de l'information;
- superviser le contrôle des processus, systèmes et pratiques de gouvernance de l'information afin d'en assurer la conformité;
- définir les points de contrôle et d'évaluation des politiques et des processus;
- rendre un avis et suggérer des mesures de protection sur tout projet d'acquisition, de développement et de refonte de système d'information, incluant la vidéosurveillance et l'instauration d'une nouvelle technologie;
- planifier et assurer la réalisation des activités de formation pour le personnel de la Ville;
- promouvoir les orientations, les directives et les décisions formulées par la Commission d'accès à l'information;
- établir les structures et les stratégies pour gérer, identifier, évaluer et assurer le suivi des risques et des exigences en matière de technologies de l'information, y compris l'atténuation des risques relatifs aux données et à la cybersécurité, les stratégies de prévention quant à la perte de données et les améliorations notables apportées, le tout conformément au cadre de gestion des risques approuvé;
- mettre en place des mesures et des plans d'action pour résoudre les problèmes et de lacunes quant au matériel informatique et gérer l'état d'avancement de ces mesures et de ces plans;
- établir des indicateurs de rendement clés qui dépassent le niveau de tolérance et analyser les résultats et les mesures prises pour réduire les risques en deçà du niveau de tolérance;
- tester l'efficacité des programmes en matière de continuité des opérations, de reprise après sinistre, de gestion des sauvegardes et de gestion de crise, et l'évaluation par la direction des risques liés aux technologies de l'information;
- réaliser des mises à jour périodiques sur les risques liés à la cybersécurité et les risques émergents connexes;
- revoir les conclusions de toutes les évaluations indépendantes du cadre de gestion des risques opérationnels effectuées périodiquement;
- assurer le suivi de l'application de pratiques de gestion intégrée des documents et de sécurité de l'information;
- favoriser une culture de collaboration et de partage sécurisé de l'information en interne comme en externe;
- développer de bonnes pratiques de gestion s'appliquant à l'ensemble des documents d'une direction;
- maintenir un logiciel de gestion documentaire permettant de capturer l'information afin d'assurer l'enregistrement de tout document numérique dans un espace sécurisé avec les métadonnées requises pour en assurer un repérage facile et une gestion efficace en conformité avec le plan de classification et le calendrier de conservation;

- gérer la gestion des accès aux documents physiques et numériques;
- assurer l'archivage des documents inactifs de chacune des directions au sein d'une voûte numérique pérenne afin d'assurer la conservation sécurisée des documents jusqu'à la fin de leur période de rétention obligatoire en vertu des lois applicables;
- garantir la destruction sécurisée des documents à la fin de leur période de rétention obligatoire en vertu des lois applicables.

QUORUM

Jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par le Comité, le quorum aux assemblées des membres du Comité est fixé à une majorité des membres en fonction.

REDDITION DE COMPTES

Le Comité rend compte régulièrement au Conseil, par l'intermédiaire de la responsable de la protection des renseignements personnels.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-179

ACCEPTATION DU CALENDRIER DES VACANCES DU PERSONNEL CADRE.

CONSIDÉRANT le dépôt, par la directrice générale par intérim, du calendrier des vacances du personnel cadre pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025;

CONSIDÉRANT l'article 19.2.5 de la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'accepter le calendrier des vacances du personnel cadre pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025 sous réserve de la modification du calendrier qui comprend deux fois la date du 29 juin 2024.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-180

MODIFICATION À LA POLITIQUE DE GESTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE.

CONSIDÉRANT la nécessité pour le directeur de l'inspection et des services techniques de se déplacer avec son véhicule personnel afin de faire des inspections sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT les frais engendrés par ces déplacements;

CONSIDÉRANT l'absence d'une clause dans la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre permettant le remboursement de ces frais;

CONSIDÉRANT la modification de la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre soumise aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de modifier la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre de la façon suivante :

- modification du titre de l'article 36.3 « **Service des travaux publics** » par « **Cellulaire** »;
- ajout de l'article 36.4 « **Inspection et services techniques** » tel que libellé à la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre modifiée, ladite Politique étant annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-181

MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR JEAN-PHILIPPE GRENIER.

CONSIDÉRANT le contrat de travail existant entre la Ville et Monsieur Jean-Philippe Grenier;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant au contrat de travail soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'avenant à intervenir au contrat de travail de Monsieur Jean-Philippe Grenier et de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ledit avenant.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-182

EMBAUCHE DE MONSIEUR JÉRÉMIE LARIVIÈRE À TITRE DE RESPONSABLE DE LA PLACE DE L'EXPO.

CONSIDÉRANT la valorisation récente du site de la Place de l'Expo consistant en la création d'un marché public intérieur et extérieur, d'un coin gourmand extérieur ainsi que de l'Atelier des Savoirs Desjardins;

CONSIDÉRANT la tenue d'un marché public de juin à novembre 2024 et la mise en œuvre d'une programmation culturelle sur le site de la Place de l'Expo;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de bénéficier d'une ressource pour assurer le bon déroulement du site de la Place de l'Expo;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-71 procédant à l'embauche de Madame Marie-Claude Lessard pour agir à titre de responsable de la Place de l'Expo;

CONSIDÉRANT la démission de Madame Marie-Claude Lessard;

CONSIDÉRANT l'intérêt et les compétences de Monsieur Jérémie Larivière pour agir à titre de responsable de la Place de l'Expo;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du développement et des communications de retenir les services de Monsieur Jérémie Larivière comme responsable de la Place de l'Expo pour l'année 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- d'accepter la démission de Madame Marie-Claude Lessard à titre de responsable de la Place de l'Expo;
- de ratifier les termes du contrat de service à intervenir avec Monsieur Jérémie Larivière pour agir à titre de responsable de la Place de l'Expo pour la période du 1^{er} juin 2024 au 15 décembre 2024 et de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-183

DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DES EMPLOYÉS ÉTUDIANTS ET DU CAMP DE JOUR.

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Ville de vérifier les antécédents judiciaires des employés municipaux intervenant auprès des personnes d'âge mineur;

CONSIDÉRANT que suivant les exigences de la Sûreté du Québec, les vérifications doivent être réalisées par une personne autorisée par la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal désigne Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim et, en son absence, Madame Alyson Pelletier, directrice adjointe du Service des loisirs à titre de responsables des vérifications des antécédents judiciaires des employés étudiants et du camp de jour.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-184

DÉPÔT DES RAPPORTS D'EMBAUCHE DE PERSONNEL ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS.

CONSIDÉRANT l'article 5.1.4 du Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires en vertu duquel le directeur général est autorisé à engager le personnel étudiant pour les besoins des services municipaux;

CONSIDÉRANT l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige le dépôt de la liste des personnes engagées lors d'une séance du conseil;

Madame la greffière procède donc au dépôt des rapports d'embauche suivants :

- rapport de la directrice générale par intérim daté du 26 avril 2024 relatif à l'embauche de personnel étudiant (camp de jour et soccer) au Service des loisirs pour la période du 28 avril au 14 septembre 2024;
- rapport de la directrice générale par intérim daté du 26 avril 2024 relatif à l'embauche de personnel étudiant (ouvriers d'entretien) au Service des loisirs pour la période du 28 avril au 14 septembre 2024.

2024-05-185

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA MRC DE KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska dispose d'une enveloppe budgétaire dans l'Entente de développement culturel (EDC) pour appuyer les municipalités dans la réalisation d'activités de loisir culturel municipal;

CONSIDÉRANT que le montant accordé à chaque municipalité dans le cadre de cette enveloppe est de 1 500 \$ par an;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité peut choisir une ou plusieurs activités de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par cette enveloppe;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- demande un montant de 1 500 \$ à la MRC de Kamouraska dans le cadre de l'Entente de développement culturel et s'engage à affecter le montant accordé en 2024 au paiement des dépenses engendrées par l'activité de loisir culturel suivante, soit la tenue de cinq ateliers variés dispensés par des entreprises majoritairement exposantes du marché public de Saint-Pascal et portant sur les méthodes artisanales énumérées ci-après :
 - 1) conservation des produits du jardin (Génération Autonomes);
 - 2) introduction à l'univers des semences (La Société des Plantes);
 - 3) l'apiculture - du métier à l'extraction du miel (Melifera);
 - 4) la teinture végétale (Dahlia Milon textile);
 - 5) la fabrication traditionnelle de miso et sauces umami (Charles-Antoine Péloquin-Guay des Simples);
- s'engage à défrayer minimalement 25 % du montant demandé pour cette activité, soit 530 \$ excluant les taxes;
- s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité;
- s'engage à identifier la MRC de Kamouraska si elle réalise des publications liées à ce projet sur les réseaux sociaux afin que cette dernière puisse partager son soutien à l'activité.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-186

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'URLS DU BAS-SAINT-LAURENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES.

CONSIDÉRANT le Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées offert par l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS);

CONSIDÉRANT l'embauche d'une technicienne en éducation spécialisée pour oeuvrer au camp de jour cet été;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal dépose une demande d'aide financière à l'URLS du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées pour l'embauche de ressources spécialisées pour le camp de jour et mandate Madame Alyson Pelletier, directrice adjointe au Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatif à la demande.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

ACCEPTATION DES DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL.

CONSIDÉRANT la participation financière de la Ville au Programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial dans la MRC de Kamouraska pour les années 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT que conformément aux modalités du programme, les demandes de contribution financière sont évaluées par un comité d'analyse mis en place par la MRC de Kamouraska qui fait ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse s'est réuni le 16 avril 2024 pour procéder à l'évaluation des demandes;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse recommande l'acceptation des projets et l'attribution des montants inscrits dans le tableau suivant :

PSMMPI - Appel de projets du 31 mars 2024				
Saint-Pascal			Budget an 2	122 500 \$ *
	Cote	Travaux	Avec taxes	Recommandé
Jean Pelletier (560, rue Taché)	Supérieure	9 855 \$	11 330 \$	5 500 \$
Brûlerie de l'Est inc. (595, rue Taché)	Exceptionnelle	23 500 \$	27 019 \$	18 000 \$
Jean-Pierre Tirman et Emilie Poulin (520, rue Taché)	Exceptionnelle	28 200 \$	32 423 \$	19 000 \$
Resto-Pub Le Saint- Pascal (535, boul. Hébert)	Supérieure	37 725 \$	43 144 \$	19 000 \$
Marc-Antoine Rodrigue (680, rue Taché)	Bonne	32 800 \$	37 712 \$	19 000 \$
Astrid Bérubé (665, rue Hudon)	Supérieure	9 003 \$	10 271 \$	5 000 \$
Gestion immobilière Galaxie inc. (675, rue Taché) Conditionnel à une nouvelle soumission à venir	Bonne	51 500 \$	59 212 \$	19 000 \$
9491-9115 Québec inc. (535, avenue de la Gare) Conditionnel à une nouvelle soumission à venir	Supérieure	36 096 \$	41 501 \$	18 000 \$
Janie Sincenne (345, rue Taché)	Supérieure	40 000 \$	45 990 \$	Refusé
Total		268 679 \$	308 602 \$	122 500 \$

* Solde 2023 (22 500 \$) + Budget 2024 (100 000 \$) = 122 500 \$

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit approuver les recommandations du comité d'analyse;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme n'a pas procédé à l'analyse de la conformité des projets présentés en regard de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT cependant la volonté de la MRC de Kamouraska de présenter les recommandations lors de la séance du conseil des maires du 8 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Saint-Pascal :

- accepte les recommandations du comité d'analyse telles que soumises au tableau apparaissant au 4^e considérant conditionnellement cependant à la conformité des projets à la réglementation d'urbanisme de la Ville;
- informe la MRC de Kamouraska qu'elle peut aviser les propriétaires visés de l'acceptation (ou du refus) de leur demande sous réserve de la condition précitée.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-188

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN D'ACCÈS DU SITE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT la qualité du projet de valorisation du site de la Place de l'Expo et le succès de la première année d'opération;

CONSIDÉRANT l'importante programmation qui occasionnera un fort achalandage sur le site tout au long de l'année 2024;

CONSIDÉRANT la problématique du chemin d'accès de la Place de l'Expo qui génère des accumulations de boue aux passages des véhicules durant les épisodes de pluie;

CONSIDÉRANT que les coûts pour la réfection du chemin d'accès de la Place de l'Expo sont estimés à 9 485,44 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la demande de participation financière adressée à la Ville par la Société d'agriculture du comté de Kamouraska pour la réalisation de ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une aide financière de 9 500 \$ à la Société d'agriculture du comté de Kamouraska pour la réfection du chemin d'accès au site de la Place de l'Expo.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-189

VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE LOISIRS.

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les différents organismes de loisirs et le souhait de la Ville d'appuyer les efforts de ces organismes;

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs en vigueur;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au poste budgétaire 02-70191-972 « Subventions aux organismes de loisirs »;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 23 avril 2024 de Monsieur Éric Lemelin, directeur du Service des loisirs et de Monsieur Francis Ouellet, conseiller;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le versement des montants suivants aux organismes ci-après mentionnés :

- 3 500 \$ à Quartier-Jeunesse 1995 inc. avec possibilité d'un montant supplémentaire maximal de 1 800 \$ pour la programmation d'activités estivales selon les critères établis et suivant une recommandation de paiement de la direction du Service des loisirs;
- 3 500 \$ à l'Association du baseball mineur de Saint-Pascal;
- 3 500 \$ au Club de baseball junior AA de Saint-Pascal;
- 4 000 \$ au Club de baseball senior BB de Saint-Pascal.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-190

APPUI À L'ATELIER DU PARTAGE SAINT-PASCAL INC. DANS SA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION AFIN DE RENDRE SES INSTALLATIONS PLUS SÉCURITAIRES.

CONSIDÉRANT que l'Atelier du Partage Saint-Pascal inc. joue un rôle indispensable dans la communauté pour une clientèle défavorisée ainsi qu'un rôle de sensibilisation à la surconsommation auprès d'une clientèle beaucoup plus large;

CONSIDÉRANT que l'organisme opère grâce à l'implication d'une cinquantaine de bénévoles;

CONSIDÉRANT qu'il existe des enjeux de sécurité pour ces bénévoles;

CONSIDÉRANT que l'Atelier du Partage Saint-Pascal inc. souhaite déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de rendre ses installations plus sécuritaires dans le cadre du programme Fonds Régions et Ruralité volet 4, Axe Vitalisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal appuie l'Atelier du Partage Saint-Pascal inc. dans sa demande de financement auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de rendre ses installations plus sécuritaires.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-191

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE SENSIBILISATION AU BIEN-ÊTRE DES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER LE 26 JUIN 2024.

CONSIDÉRANT qu'un Canadien sur deux sera confronté au cancer;

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes ignorent les précieux services communautaires en oncologie offerts aux personnes atteintes et à leurs proches;

CONSIDÉRANT qu'il est important de soutenir les personnes touchées par le cancer dans notre communauté;

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation André-Côté de promouvoir une journée de sensibilisation nationale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal proclame le 26 juin comme Journée nationale de sensibilisation au bien-être des personnes atteintes de cancer.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-192

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX À LA TOURNÉE RÉGIONALE DE SENSIBILISATION AUX MODES DE FINANCEMENT DES SERVICES D'EAU DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE LE 7 MAI 2024 À RIVIÈRE-DU-LOUP.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 19 mars 2024 du Réseau Environnement, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, invitant la Ville à participer à la tournée régionale de sensibilisation aux modes de financement des services d'eau qui se tiendra du 25 avril au 7 juin 2024 dans plusieurs municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Madame Céline Langlais, conseillère d'y assister;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de désigner Madame Céline Langlais, conseillère pour assister à la tournée régionale de sensibilisation aux modes de financement des services d'eau dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable qui se tiendra à Rivière-du-Loup le 7 mai 2024 et d'autoriser le remboursement des frais de repas et des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-193

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX À UNE RENCONTRE RÉGIONALE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION LE 8 MAI 2024 À KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT une correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation invitant la Ville à assister à une rencontre régionale le 8 mai 2024 à Kamouraska portant sur les préoccupations des élus et les rôles et les responsabilités des différents acteurs dont le MAMH, la CNESST et les services policiers;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de désigner Mesdames Céline Langlais, Josée Chouinard et Isabelle Chouinard, conseillères à titre de représentantes de la Ville à la rencontre régionale du MAMH le 8 mai 2024 à Kamouraska et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-194

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX À UN CAFÉ-RENCONTRE DE SOLIDARITÉ RURALE DU KAMOURASKA LE 14 MAI 2024 À LA POCATIÈRE.

CONSIDÉRANT une correspondance de Solidarité rurale du Kamouraska invitant la Ville à assister à un café-rencontre le 14 mai 2024 à La Pocatière sur le thème *Parlons changements climatiques : démystifier, agir et s'adapter!*

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de désigner Mesdames Solange Morneau, mairesse et Céline Langlais, conseillère ainsi que Monsieur Rémi Pelletier, conseiller à titre de représentants de la Ville au café-rencontre de Solidarité rurale du Kamouraska le 14 mai 2024 à La Pocatière et d'autoriser le remboursement des frais de repas ainsi que les frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-195

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU SALON DE LA FAMILLE DU KAMOURASKA LES 17 ET 18 MAI 2024 À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT une correspondance de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska invitant la Ville à assister à la première édition du Salon de la famille du Kamouraska les 17 et 18 mai 2024 à Sainte-Hélène-de-Kamouraska;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Mesdames Solange Morneau, mairesse et Céline Langlais, conseillère d'y assister le 17 mai 2024 et l'intérêt de Madame Josée Chouinard, conseillère d'y assister le 18 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de désigner Madame Solange Morneau, mairesse ainsi que Mesdames Céline Langlais et Josée Chouinard, conseillères à titre de représentantes de la Ville au premier Salon de la famille du Kamouraska les 17 et 18 mai 2024 à Sainte-Hélène-de-Kamouraska et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-196

INSCRIPTION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU CONGRÈS 2024 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DU 22 AU 24 MAI 2024.

CONSIDÉRANT la tenue des Assises 2024 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à Montréal du 22 au 24 mai 2024;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de Madame Solange Morneau, mairesse d'y assister;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser l'inscription de Monsieur Rémi Pelletier, conseiller en remplacement de Madame Solange Morneau, mairesse au congrès 2024 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra du 22 au 24 mai 2024 à Montréal au coût total de 971,54 \$ incluant les taxes et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-197

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL À UNE CONFÉRENCE-BÉNÉFICE DU MUSÉE RÉGIONAL DE KAMOURASKA LE 7 JUIN 2024.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 25 mars 2024 du Musée régional de Kamouraska invitant la Ville à participer à une conférence-bénéfice présentée par le journaliste Jean-François Lépine le 7 juin 2024 à Kamouraska;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de désigner Madame Céline Langlais, conseillère pour participer à la conférence-bénéfice présentée par Monsieur Jean-François Lépine au Musée régional de Kamouraska le 7 juin 2024, d'autoriser le paiement des coûts de 55 \$ au Musée régional de Kamouraska ainsi que le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-198

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE NOTRE-DAME-DE-FATIMA LE 14 JUIN 2024 À SAINT-PACÔME.

CONSIDÉRANT une correspondance de la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima invitant la Ville à participer à la 26^e édition du tournoi de golf annuel qui aura lieu le 14 juin 2024 au Club de golf de Saint-Pacôme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de désigner Mesdames Solange Morneau, mairesse, Céline Langlais, conseillère et Emilie Poulin, directrice générale par intérim ainsi que Messieurs Rémi Pelletier, conseiller et Cédric Lajoie, directeur de l'inspection et des services techniques pour représenter la Ville au tournoi de golf qui aura lieu le 14 juin 2024 à Saint-Pacôme et d'autoriser le paiement des coûts d'inscription de 870 \$ incluant les taxes à la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima ainsi que le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-05-199

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Raymond Lavoie questionne le fait que certains bâtiments bénéficiaires d'une subvention soient considérés comme bâtiments patrimoniaux.
- Monsieur Raymond Lavoie demande s'il peut prendre connaissance des états financiers de la Ville.
- Monsieur Raymond Lavoie demande pourquoi le taux de taxation est plus élevé à Saint-Pascal.
- Monsieur Raymond Lavoie demande s'il y a des dépassements de coûts dans le projet de réfection du centre communautaire.
- Monsieur Raymond Lavoie demande si le projet de réfection du Centre sportif est maintenu.
- Monsieur Ghislain Lavoie demande si le taux de taxation est le même dans toutes les municipalités.

2024-05-200

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 38.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière